

Procès-verbal des votes  
Du Conseil Communal de Sanem  
De la séance publique  
Du vendredi, 11 juillet 2008

date de l'annonce publique:	4 juillet 2008
date de la convocation des conseillers:	4 juillet 2008
début:	08h00
fin:	11h00

Présents:

M. Engel Georges, président,  
Mme Asselborn-Bintz Simone, Mme Cecchetti Myriam, M. Conter Raymond, M. Diels Johny, M. Goelhausen Marco, M. Hoffmann Armand, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, M. Piscitelli José, Mme Reuter-Angelsberg Dagmar, Mme Reuter-Bauler Carine, M. Rings Robert, M. Schroeder Nico, M. Sunnen Fred.  
M. Theisen Luc, secrétaire communal.

Absent(s) excusé(s): /

Premier votant: M. Schroeder Nico

Madame Reuter-Angelsberg Dagmar n'a pas pris part au vote des points 1 à 8.

*Le collège échevinal demande au conseil communal de bien vouloir approuver l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de la séance du 11 juillet 2008:*

18.A Approbation du contrat collectif modifié du personnel ouvrier des communes du sud pour la période du 01.01.2007 au 31.12.2009

Vote unanime

## Ordre du jour

### *SEANCE PUBLIQUE (08h00)*

---

#### ENSEIGNEMENT

1. Maintien et création de postes dans l'éducation précoce
  - a) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof (départ à la retraite de Madame MEYERS-WIRTZ Yvonne)
  - b) maintien d'un poste provisoire de 2e intervenant m/f sous le statut de l'employé privé à raison de 14 leçons par semaine à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2008/2009

Vote unanime

2. Maintien et création de postes dans l'enseignement préscolaire
- a) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'appui de langue luxembourgeoise pour l'année scolaire 2008/2009
  - b) création d'un poste provisoire d'instituteur m/f de 50 % d'une tâche complète à l'école Soleuvre-Centre pour l'année scolaire 2008/2009
  - c) création d'un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f à tâche partielle à raison de 11,25 leçons par semaine à l'école Scheuerhof et à l'école Chemin Rouge pour l'année scolaire 2008/2009
  - d) création d'un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f à tâche partielle à raison de 11 leçons par semaine à l'école d'Ehlerange, à l'école de Sanem et à l'école Soleuvre-Centre pour l'année scolaire 2008/2009

Vote unanime

3. Maintien et création de postes dans l'enseignement primaire
- a) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Belvaux-Poste (départ à la retraite de Monsieur SCHMITT Marcel)
  - b) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Chemin Rouge (départ à la retraite de Madame SABATINI-STAUDT Annette)
  - c) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Chemin Rouge (départ à la retraite de Monsieur SCHNEIDER René)
  - d) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof
  - e) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école d'Ehlerange
  - f) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école d'Ehlerange
  - g) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école de Sanem
  - h) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école de Sanem
  - i) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof
  - j) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Chemin Rouge
  - k) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans solde de Madame KOSTER-FABECK Shirin)
  - l) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans solde de Madame CARNEVALE-GOEDERT Patrice)
  - m) création d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école d'Ehlerange pour l'année scolaire 2008/2009 (deux congés parentaux à plein-temps de Monsieur Daniel TONNAR)
  - n) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Belvaux-Poste pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans traitement de Madame SIMON-PAU Thérèse)
  - o) maintien de trois postes définitifs de surnuméraire pour différentes branches m/f (remplaçants permanents)
  - p) création d'un poste définitif de surnuméraire pour différentes branches m/f (remplaçant permanent)
  - q) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000 pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans traitement de Madame HUBERTY-MARSON Christine)
  - r) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école d'Ehlerange pour l'année scolaire 2008/2009 (team-teaching)
  - s) maintien de deux postes provisoires de surnuméraire pour différentes branches m/f de 50 % d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (remplaçants permanents)
  - t) création d'un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 50 % d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (team-teaching)
  - u) maintien de 10 postes provisoires de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)
  - v) création de 2 postes provisoires de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

- w) maintien de deux postes provisoires de surnuméraire pour différentes branches m/f de 75% d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)
- x) maintien d'un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 50 % d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (congé pour travail à mi-temps de Madame CRUCHTEN-THILTGES Fabienne)
- y) création d'un poste provisoire de surnuméraire pour l'éducation morale et sociale m/f à tâche partielle à raison de 20 leçons par semaine à l'école Scheuerhof et à l'école d'Ehlerange pour l'année scolaire 2008/2009
- z) maintien d'un poste provisoire de surnuméraire pour la natation à tâche partielle à raison de 12 leçons par semaine pour l'année scolaire 2008/2009
- aa) création d'un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f à tâche partielle à raison de 21,5 leçons par semaine pour l'année scolaire 2008/2009 (team-teaching)
- bb) création d'un poste provisoire de surnuméraire pour l'éducation physique à tâche partielle à raison de 17 leçons par semaine pour l'année scolaire 2008/2009
- cc) création d'un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f à tâche partielle à raison de 21 leçons par semaine à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2008/2009

Vote unanime

- 4. Maintien et création de postes dans l'enseignement spécial
  - a) maintien de quatre postes provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (équipe multidisciplinaire)
  - b) maintien d'un poste définitif d'instituteur m/f (accueil mobile)
  - c) maintien d'un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (accueil mobile)

Vote unanime

#### SEANCE A HUIS CLOS (8h10)

---

#### PERSONNEL - ENSEIGNEMENT

- 5. Nomination du personnel enseignant dans l'enseignement préscolaire
  - a) un poste provisoire d'instituteur m/f pour l'appui de langue luxembourgeoise pour l'année scolaire 2008/2009

*vote préliminaire*

Est nommé(e):  
Mme GRAF Carole

*vote principal*

Est nommé(e):  
Mme Pierre Sarah

- b) un poste provisoire d'instituteur m/f de 50 % d'une tâche complète à l'école Soleuvre-Centre pour l'année scolaire 2008/2009

Pas de candidature

- 6. Nomination du personnel enseignant dans l'enseignement primaire
  - a) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école d'Ehlerange

Est nommé(e):  
Mme Lopes Isabelle

b) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école de Sanem

Est nommé(e):  
Mme Luzi Christine

c) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école de Sanem  
*vote préliminaire*

Est nommé(e):  
Mme Hahn Patricia

*vote principal*

Est nommé(e):  
Mme Pütz-Kriebs Anouk

d) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof  
*vote préliminaire*

Est nommé(e):  
LOUEST Daneil et HAHN Patricia

*vote principal*

Est nommé(e):  
Mme Bartholmé Tessy

e) un poste définitif d'instituteur m/f à l'école Chemin Rouge

*vote préliminaire*

Est nommé(e):  
Kelsen Sandy, Louest Daniel et Hahn Patricia

*vote principal*

Est nommé(e):  
Mme Hahn Patricia

f) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans solde de Madame KOSTER-FABECK Shirin)

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de reporter le vote relatif au point 6.f.

g) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Scheuerhof pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans solde de Madame CARNEVALE-GOEDERT Patrice)

Pas de candidature

h) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école d'Ehlerange pour l'année scolaire 2008/2009 (deux congés parentaux à plein-temps de Monsieur Daniel TONNAR)

Pas de candidature

- i) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Belvaux-Poste pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans traitement de Madame SIMON-PAU Thérèse)

Pas de candidature

- j) un poste définitif de surnuméraire pour différentes branches m/f (remplaçant permanent)

Pas de candidature

- k) un poste définitif de surnuméraire pour différentes branches m/f (remplaçant permanent)

Pas de candidature

- l) un poste définitif de surnuméraire pour différentes branches m/f (remplaçant permanent)

Pas de candidature

- m) un poste définitif de surnuméraire pour différentes branches m/f (remplaçant permanent)

Pas de candidature

- n) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école Soleuvre 2000 pour l'année scolaire 2008/2009 (congé sans traitement de Madame HUBERTY-MARSON Christine)

Pas de candidature

- o) un poste provisoire d'instituteur m/f à l'école d'Ehlerange pour l'année scolaire 2008/2009 (team-teaching)

Est nommé(e):

Mme Bildgen-Tempels Pascale

- p) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 50 % d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (remplaçant permanent)

Pas de candidature

- q) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 50 % d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (remplaçant permanent)

Pas de candidature

- r) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 50 % d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (team-teaching)

Pas de candidature

- s) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Est nommé(e):  
Mme Papi Maryse

- t) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Est nommé(e):  
M. Ciacchi David

- u) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- v) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- w) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- x) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- y) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- z) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- aa) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- bb) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

- cc) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 75% d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

dd) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 75% d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

ee) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f de 50 % d'une tâche complète pour l'année scolaire 2008/2009 (congé pour travail à mi-temps de Madame CRUCHTEN-THILTGES Fabienne)

Pas de candidature

ff) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

gg) un poste provisoire de surnuméraire pour différentes branches m/f pour l'année scolaire 2008/2009 (regroupement des tâches partielles)

Pas de candidature

7. Approbation de la demande de la dame KOSTER-FABECK Shirin, institutrice dans l'enseignement primaire, pour un congé sans traitement pour la période du 10 janvier 2008 jusqu'au début du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire 2009/10

Congé sans traitement accordé.

8. Approbation de la demande de démission de la dame KETTENMEYER-ETRINGER Sonja, institutrice dans l'enseignement primaire, à partir de l'année scolaire 2008/2009

Démission accordée.

*SEANCE PUBLIQUE (8h30)*

9. Correspondance et Informations.

---

ENSEIGNEMENT

10. Organisation Scolaire 2008/2009

Vote unanime

11. Approbation du nouveau concept d'accompagnement à la scolarité dans les écoles de la commune de Sanem à partir de l'année scolaire 2008/2009

Vote unanime

---

PROJETS

12. Innovation pédago-technologique dans les écoles de la Commune de Sanem. Phase II. Projet définitif détaillé: 180.500 € (*article budgétaire: 4/0420/2221/001*).

Vote unanime

13. Travaux pour l'abaissement des îlots dans la Cité Lamesch à Sanem. Projet définitif détaillé: 160.000 € et crédit: 85.000 (4/1212/2133/088)

Vote unanime

14. Installation de trois garages préfabriqués au stade d'athlétisme à Soleuvre. Projet définitif détaillé et crédit: 22.000 € (4/0832/2123/016)

Vote unanime

15. Contrôle et amélioration de la protection cathodique des conduites en acier du réseau potable. Projet définitif détaillé: 20.000 € (4/0740/2143/037)

Vote unanime

---

#### PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

16. Approbation (premier vote) d'un projet d'aménagement particulier concernant l'aménagement de 5 lots destinés à la construction de 5 maisons unifamiliales en bande au lieu-dit 'Dicks Lentz' à Belvaux.

Vote unanime

17. Approbation (premier vote) d'un projet d'aménagement particulier (No 02/01) concernant l'aménagement de 9 lots destinés à la construction de bâtiments mixtes au lieu-dit 'Square Mile' à Belvaux.

Vote unanime

---

#### COMMISSIONS CONSULTATIVES

18. Modification de la composition des commissions consultatives.

##### Commission des affaires scolaires:

Démission de M. Germain Wagner de Soleuvre comme membre suppléant (CSV).

Nomination de Mme Chantal Thein de Soleuvre comme membre suppléant (CSV).

##### Commission des étrangers:

Démission de M. Paulo Medeiros de Belvaux comme membre effectif (CSV).

Démission d Mme Chantal Thein de Soleuvre comme membre suppléant (CSV).

Nomination de M. Ferdinand Simon de Belvaux comme membre effectif (CSV).

Nomination de M. Claude Muller de Belvaux comme membre suppléant (CSV).

Vote unanime

---

#### PERSONNEL

- 18.A Approbation du contrat collectif modifié du personnel ouvrier des communes du sud pour la période du 01.01.2007 au 31.12.2009

Vote unanime

---

#### DIVERS

19. Statuts: a. Dissolution de l'association 'KC Zolwer 95'

Prise de connaissance

b. Dissolution de l'association 'Déi vum Knapp' Zolwer

Prise de connaissance

20. Règlements de circulation.

a. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation prise d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 17 juin 2008 :

Point : Règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à :  
Belvaux, rue Salvador Allende (CV)

Le Collège échevinal,

| Vu les travaux de renouvellement des réseaux dans la rue Salvador Allende à Belvaux ;

*Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;*

*Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;*

*Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point;*

*Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;*

*Vu la loi communale du 13 décembre 1988;*

*Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;*

*Vu que la présente réglementation est prise d'urgence conformément à l'article 58 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;*

| Vu l'information tardive du début des travaux en date du 9 juin 2008 ;

à l'unanimité des voix, décide d'émettre le règlement temporaire d'urgence de la circulation suivant et prie l'autorité supérieure de bien vouloir en prendre connaissance:

Rue Salvador Allende (CV)

- Priorité à la circulation venant en sens inverse ; B5 (suivant besoin du chantier)
- Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse ; B6 (suivant besoin du chantier)
- Contournement obligatoire D2 ; à la hauteur du chantier (suivant besoin du chantier)
- Stationnement C18 ; (suivant besoin et évolution du chantier)

*Le présent règlement n° U08/025 est valable du lundi 16 juin 2008 jusqu'à la fin des travaux. (+- fin juillet 2008)*

Vote unanime

b. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation prise d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 3 juillet 2008 :

Point : Règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à :  
Sanem, rue de Limpach (CV)

Le Collège échevinal,

*Vu les travaux de raccordement aux différents réseaux des maisons n°8b – 8d rue de Limpach à Sanem ;*

*Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;*

*Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;*

*Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point;*

*Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;*

*Vu la loi communale du 13 décembre 1988;*

*Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;*

*Vu que la présente réglementation est prise d'urgence conformément à l'article 58 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;*

*Vu l'information tardive du retard des travaux en date du 2 juillet 2008 ;*

à l'unanimité des voix, décide d'émettre le règlement temporaire d'urgence de la circulation suivant et prie l'autorité supérieure de bien vouloir en prendre connaissance:

#### Rue de Limpach (CV)

- Contournement obligatoire D2 ; à la hauteur des travaux
- Priorité à la circulation venant en sens inverse B5 ; selon besoin du chantier
- Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse B6 ; selon besoin du chantier
- Stationnement interdit C18 : des deux côtés de la rue (entre les maisons n°8 – n°10)

*Le présent règlement n° U08\_026 est valable du 3 juillet 2008 jusqu'à la fin des travaux (durée prévue 2 semaines) prolongation.*

**Vote unanime**

c. Confirmation d'un règlement temporaire de la circulation prise d'urgence par le collège échevinal dans sa séance du 7 juillet 2008 :

Point : Règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à :  
Sanem, rue Albert Simon CV)  
Sanem, rue Emanuel Servais (CV)

Le Collège échevinal,

| Vu les travaux de raccordement à la canalisation de la maison n°16 rue Albert Simon ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques et modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non-résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à point;

Vu que les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et d'une Inspection générale de la Police ;

Vu que la présente réglementation est prise d'urgence conformément à l'article 58 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

| Vu l'information tardive du début des travaux en date du 4 juillet 2008 ;

à l'unanimité des voix, décide d'émettre le règlement temporaire d'urgence de la circulation suivant et prie l'autorité supérieure de bien vouloir en prendre connaissance:

Sanem, Rue Albert Simon (CV)

- Stationnement interdit C18 ; devant la maison n°16
- Contournement obligatoire D2 ; à la hauteur du chantier (suivant besoin du chantier)

Sanem, rue Emanuel Servais (CV)

- Priorité à la circulation venant en sens inverse ; B5 (suivant besoin du chantier)
- Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse ; B6 (suivant besoin du chantier)
- Contournement obligatoire D2 ; à la hauteur du chantier (suivant besoin du chantier)

Le présent règlement n° U08/027 est valable du mardi 8 juillet 2008 jusqu'à la fin des travaux. (24 juillet 2008)

Vote unanime

21. Questions et divers.

Asselborn-Bintz Simone	Cecchetti Myriam	Conter Raymond
Diels Johny	Engel Georges	Goelhausen Marco
Hoffmann Armand	Morgenthaler Nathalie	Lorang Mike
Piscitelli Jos	Reuter-Angelsberg Dagmar	Reuter-Bauler Carine
Rings Robert	Schroeder Nico	Sunnen Fred

--	--	--